

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Toute commande implique par elle-même l'adhésion aux présentes conditions.
2. Nos prix s'entendent nets hors taxes, départ de nos locaux, port et emballage en sus. Ils sont facturés sur la base du tarif en vigueur le jour de la livraison.
3. Nos expéditions, même franco de port, voyagent aux risques et périls des destinataires, qui doivent se retourner contre le transporteur en cas de problème.
4. La non observation des délais de livraison ne peut entraîner ni le refus de la marchandise, ni de demande d'indemnisation.
5. Le retour de marchandises devra avoir été préalablement autorisé par nous par écrit, et les marchandises ne seront reprises que si elles nous parviennent dans l'état dans lequel nous les avons fournies.
6. Les matériels que nous vendons (à l'exception des accessoires, lampes...) sont garantis suivant la garantie constructeur. Celle-ci s'applique au seul matériel n'ayant subi aucune transformation, mauvaise utilisation ni trace de traitement non conforme à sa destination.
7. Les commandes prises par téléphone ne seront effectuées qu'avec un règlement comptant ou contre remboursement.
8. Nos marchandises sont payables à notre adresse et au comptant, sauf accord de conditions de paiement préalable.
9. Tout défaut de paiement dans les conditions convenues entraîne l'exigibilité de la totalité de nos créances sans mise en demeure. Les sommes dues par le client encourent un intérêt de 2% par mois de retard. Une indemnité égale à 15% des sommes dues TTC (clauses pénales) est exigible en cas de recours contentieux.
10. En cas de litige ou de contestation, le tribunal de commerce de Nantes est le seul compétent.
11. Réserve de propriété : la société dbam se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix, conformément à la loi du 12 mai 1980. Les risques en cas de perte ou détérioration de biens vendus, sont à la charge de l'acheteur. En cas de revente du matériel, l'acheteur s'engage à s'acquitter dès revente de l'intégralité du prix restant dû, les sommes correspondantes étant, dès à présent, nanties au profit du vendeur, conformément à l'article 2071 du code civil, l'acquéreur devenant simple dépositaire du prix.

CONDITIONS DE LOCATION

Nos conditions sont réputées connues et acceptées dans leur totalité par le client.

Commandes : Tout contrat ne sera définitif qu'après notre acceptation d'un ordre écrit du client comportant indication de la nature de la prestation, de ses dates d'application, de ses modes de règlement et du montant du dépôt de cautionnement obligatoirement versé au retrait de la location par le client.

Réception : Le matériel loué est réputé pris et réceptionné en bon état. Tous nos appareils sortent en état de fonctionnement, le départ et le retour s'effectuant en présence du client. En cas de dégradation ou de non-fonctionnement constaté au retour du matériel, les frais de remise en état sont à la charge du client. Feront l'objet d'une facturation toutes réparations imputables à une dégradation volontaire ou non, ou à une mauvaise utilisation. Nous pouvons renseigner ou donner des conseils d'utilisation par téléphone, à tout moment, pendant nos heures d'ouverture. La société dbam ne peut être tenue à aucune intervention autre que celles citées ci-dessus.

Tout matériel non rendu sera facturé au tarif en cours. Aucune indemnité quelle qu'en soit la nature ne peut être demandée par le client qui y renonce expressément. Le prix du matériel est entendu pris et ramené dans nos locaux. Il peut être livré à domicile, moyennant facturation du transport, après réception du bon de commande et du dépôt de cautionnement. Celui-ci sera restitué après règlement de la facture de location et des réparations éventuelles. En cas d'expédition, le client considère le matériel réputé en état de fonctionnement au départ de nos locaux. La location prend effet à l'établissement du bon de livraison. Une journée de location est établie sur la base de 24h à compter de l'établissement du bon de livraison. Toute journée entamée est due. La facturation est établie sur la base du décompte des jours de location depuis l'établissement du bon de livraison jusqu'au retour de la totalité du matériel en nos locaux.

Caution : Un dépôt de cautionnement sera demandé au départ du matériel et restitué après règlement de la facturation liée à la location concernée.

Conditions de règlement : Sauf accord particulier avec notre société, toute facturation se règle : 30% du ttc en acompte, le solde à la livraison du matériel. La remise en état ou le remplacement de matériel détérioré suite à une location seront facturés après passage dans nos ateliers. Le paiement des réparations s'effectuera par retour du courrier. Toute infraction à cette règle entraînera l'encaissement immédiat du dépôt de cautionnement.

Toute facture non réglée à la bonne date, portera de plein droit intérêt au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, sans qu'il soit besoin de mise en demeure et sans préjudice de nos droits de recouvrement, tout frais étant à la charge du débiteur. Dans le cas où notre société serait dans l'obligation de confier le montant de la facture à son service contentieux pour recouvrement, il sera dû une indemnité de 20% du montant à recouvrer à titre de clause pénale, sans préjudice de frais répétables et de dommages et intérêts.

Assurances : Il appartient au client de s'assurer pour couvrir sa responsabilité civile et les risques de perte, vol ou détérioration du matériel à l'égard de la société dbam et des tiers pendant la durée d'utilisation du matériel, période au cours de laquelle il est sous la responsabilité du client. Cette responsabilité prend effet à partir de la livraison et dure jusqu'au complet retour du matériel.

En cas de sinistre, une franchise de 15% du montant des dommages en cas de vol, perte ou disparition, reste à votre charge (min 500 / max 2300€)

Juridiction : En cas de litige, le tribunal de Nantes est seul compétent. La société dbam n'acceptera aucune clause qui ne serait explicitement reproduite dans notre acceptation de commande.